2008-00612/

Imprimer

2007/08/16 Rappel aux journalistes - Prix Jules-Fournier et Raymond-Charette

Rappel aux journalistes - Prix Jules-Fournier et Raymond-Charette

Québec, le jeudi 16 août 2007. – Le Conseil supérieur de la langue française vous rappelle que la date limite pour soumettre les candidatures aux prix Jules-Fournier et Raymond-Charette est le 14 septembre prochain.

Le prix Jules-Fournier, pour la presse écrite, et le prix Raymond-Charette, pour la presse électronique, sont décernés annuellement à des journalistes afin de souligner leur contribution exemplaire à la diffusion d'un français de qualité dans les médias. La remise de ces prix aura lieu lors du congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, en novembre prochain. Les lauréats recevront la somme de 5 000 $ ainsi qu'un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix leur est décerné.

Pour tout renseignement sur les prix Jules-Fournier et Raymond-Charette ainsi que pour obtenir un formulaire de mise en candidature, veuillez consulter le site Internet du Conseil : www.cslf.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Conseil supérieur de la langue française
Information : Stéfanie Vallée, responsable des communications
Bureau : 418 643-2956
Courriel : stefanie.vallee@cslf.gouv.qc.ca